



Parti Démocrate-Chr  
DC Genève  
Association de Lancy

# ECHO de LANCY

Rédacteur resp.: Stéphane Lorenzini, 9B ch. des Semailles, 1212 Grand-Lancy

Décembre 1998 N° 112

**BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY**  
Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

## Assurance maternité et Stade de Genève: le PDC prend les devants!



### Le PDC donne naissance à l'assurance maternité

Grâce au soutien unanime des parlementaires PDC, l'assurance maternité a franchi le dernier obstacle au Conseil des Etats. Ainsi, le PDC a mis un terme aux

manœuvres dilatoires qui cherchaient à bloquer le projet et permis à cette assurance tant attendue par les femmes de voir le jour 53 ans après son ancrage dans la Constitution. Dans ce titanesque débat le PDC a, non seulement donné l'impulsion décisive, mais également par la voix du Conseiller aux Etats Anton Cottier proposé son système de financement qui consistera en la création d'un fond commun pour l'assurance maternité et les allocations pour perte de gain (APG) actuellement réservées aux seuls militaires.

Cette assurance maternité consistera - si aucun référendum émanant des milieux de la droite dure (UDC et certains radicaux) ne vient

mettre fin à cette extraordinaire avancée sociale - en un congé-maternité de 14 semaines payées à 80% pour les femmes qui travaillent et une prestation d'au maximum 4000.-, dégressive en fonction du revenu familial, pour les femmes au foyer. En bref, rien d'extraordinaire en comparaison à d'autres pays européens, mais une nette avancée par rapport à la situation que nous connaissons aujourd'hui!

### Stade de Genève, 3 mio débloqués par Lancy sur proposition du PDC

Là encore, dans un tout autre registre, notre parti a été dès le début en faveur d'un stade digne de Genève, situé à la Praille. C'est pour montrer l'attachement que la ville de Lancy devrait porter à ce projet dynamique, sportif, culturel et créateur d'emplois que le PDC a proposé au Conseil municipal d'octroyer un crédit de 3 millions à la Fondation. Et c'est à l'unanimité que celui-ci a été voté lors du Conseil municipal du mois d'octobre dernier. Assurance maternité et Stade de Genève: voici deux sujets d'actualité pour lesquels le rôle du PDC a été déterminant!

*Stéphane Lorenzini*

### SOMMAIRE

A propos du Stade de Genève	p. 2	A propos du "paquet ficelé"	p. 5
A l'écoute des entreprises...		Revitalisation du village du	
Ce fut une première	p. 2-3	Grand-Lancy: choix politique	p. 6
"L'undertown" lancé	p. 3-4	Bientôt les élections	p. 6

## A propos du Stade de Genève... Petits potins

Lors de la séance du Conseil municipal d'octobre, ce dernier a débloqué un crédit d'investissement de 3 millions de francs comme participation de Lancy à la construction du Stade de Genève à la Praille (coût total: 81 millions de francs).

Quelques remarques ont été entendues à ce sujet, notamment celle-ci: comment se fait-il que l'on puisse dépenser une somme pareille alors que la commune est déficitaire? N'aurait-on pas pu « boucher » le déficit avec ce montant?

Il convient de rappeler ici qu'il y a deux budgets: le budget de fonctionnement et le budget d'investissements. Le premier enregistre les dépenses et les recettes courantes, tandis que le second a trait aux grands travaux.

Le crédit de 3 millions de francs fait partie de cette deuxième catégorie. En contrepartie de cette dépense, il y a un équipement qui est construit et qui va pouvoir être utilisé pendant de nombreuses années. Cet actif qui s'use va être amorti sur une longue période. Dans le cas précis, l'amortissement est prévu sur 30 ans, ce qui représente 100'000 francs par année. S'agissant d'une charge, cette somme sera inscrite au budget de fonctionnement et cela pendant 30 ans.

Ainsi, avec une dépense initiale de 3 millions de francs, la charge correspondante est répartie dans le temps et ne viendra pas grever le budget de fonctionnement en une seule fois, comme on aurait pu le penser.

En regard de cette charge annuelle de 100'000 francs, la commune attend une certaine rentabilité, notamment à travers les emplois qui seront créés. Aux dernières nouvelles, ce ne seront pas moins de 600 emplois qui vont voir le jour dans le complexe du stade et du centre commercial qui lui est associé. Sachant que, selon une estimation, chaque emploi rapporte en moyenne 1'200 à 1'500 francs d'impôts à la commune, celle-ci s'attend à des rentrées fiscales supplémentaires de l'ordre de 800'000 francs chaque année, auxquelles il faut ajouter la taxe professionnelle. Le retour sur investissement est dès lors évident. Il permettra de combler en bonne partie le manque de recettes auquel la commune est confrontée actuellement.

Quant à boucher le déficit avec les 3 millions, cela revient finalement à prélever cette somme sur la fortune de la commune, au même titre qu'une entreprise qui boucle ses comptes avec une perte.

Ainsi donc le crédit de 3 millions doit être considéré comme un investissement sur l'avenir.

*Marco Föllmi, Maire*

## A l'écoute des entreprises... Ce fut une première!



Le 2 octobre dernier, près d'une centaine d'entreprises de Lancy, réunies sous l'égide du Conseil administratif, ont pu débattre des points forts et faibles de la Commune. De l'avis des participants, ce fut une réussite et cette expérience mise sur pied par le Conseil économique communal demande à

être renouvelée. Innovatrice en son genre, elle a permis un échange de vues intéressant au cours duquel une profusion d'idées et de propositions ont été exprimées. Autant dire que les entreprises lancéennes vivent et l'ont fait savoir au cours de cette rencontre!

Il a tout d'abord été relevé, et cela mérite d'être souligné, que la Commune disposait de nombreux atouts, liés non seulement à sa position géographique, mais résultant aussi de la politique d'aménagement du territoire qui a été menée depuis maintenant quarante ans. Les infrastructures mises à disposition

(bon réseau routier, autoroute, aéroport à proximité, transports publics performants, chemin de fer, ports-francs, etc.) ainsi que la qualité de vie (bon équilibre entre les diverses zones, environnement agréable, proximité du centre ville, variétés (les commerces, équipements publics bien répartis) ont été particulièrement mis en évidence. Que manque-t-il dès lors? Parmi les suggestions exprimées, trois axes peuvent être dégagés.

### 1. Besoin d'information

Ce point est ressorti clairement. Il apparaît en effet que les entreprises ont besoin d'avoir un point de contact permanent avec la Mairie, à définir. Ce lieu d'échange et d'information permettrait à la fois :

- à la Commune de faire part de ses projets et de ses intentions, tout en jouant un rôle de diffuseur d'information (publications, site internet, etc.),
- et aux entreprises qui sont en prise directe avec leurs clients et qui, de ce fait, perçoivent rapidement les avantages qu'offre une commune et les problèmes concrets qui s'y posent, de faire part de leurs besoins.

### 2. Besoin d'assistance

Il s'agit-là d'une demande pro-active qui vise à apporter aux entreprises un soutien ou un appui logistique en matière de démarches administratives, de locaux disponibles, d'accompagnement de projets, de relations avec les autorités compétentes (Canton, associations professionnelles diverses, etc.). Par cette action, la Commune peut valoriser au mieux les potentialités qui existent, avec un retour sur investissement relativement rapide.

### 3. Besoin d'améliorer l'identité communale

Sous ce chapitre, il a été relevé qu'un centre ville communal animé, susceptible de renforcer l'image et l'attractivité de Lancy, faisait défaut. Venant de chefs d'entreprises, cette remarque peut paraître assez étonnante. Le caractère éclaté de la commune rend difficile cette opération, mais elle nous encourage à entreprendre tout ce qui est possible en la matière. Cela prouve en tous les cas que les entreprises ne sont pas indifférentes à l'environnement immédiat qui les accueille. Pour l'heure, le Conseil économique communal poursuit ses réflexions en vue d'aboutir à des propositions concrètes allant dans le sens demandé.

*Marco Föllmi, Maire*

---

## "L'undertown" lancé



En tant que président de la commission municipale des "Ecoles, culture et loisirs", j'ai eu l'honneur et le très grand plaisir d'être convié à une visite des locaux autogérés du Grand-Lancy. Le président de la commission de gestion, Claude Cretton

et les animateurs Jacques Bergholz et Cyrill Leverer avaient organisé cette visite pour tous les utilisateurs de ces locaux, afin que ceux-ci se rendent compte comment étaient organisés et installés les autres groupes.

C'est ainsi qu'une soixantaine de jeunes de 13 à 20 ans se sont retrouvés devant la mairie en cette fin d'après-midi de novembre, avant de prendre place dans quelques minibus "affrétés" spécialement pour l'occasion. Une douzaine de locaux, répartis sur tout le territoire de la commune, sont mis à disposition par la Ville de Lancy pour les jeunes, la plupart du temps situés dans les sous-sols de bâtiments publics. Lors de cette première visite, limitée pour l'occasion au secteur du Grand-Lancy, nous avons pu découvrir une demi-douzaine de locaux qui vont de l'utilisation d'abris anti-atomiques bruts de la première heure à des locaux un peu plus élaborés de la dernière génération. "Chaque chef naturel" de groupe a pu ainsi présenter (souvent avec humour) son

local et l'activité qui s'y déroule. La majorité des groupes se sont réunis pour former un orchestre qui peut ainsi s'exprimer en toute liberté et sans opprimer les voisins. Nous constatons un seul groupe de filles qui a destiné son local à des activités artistiques (peinture, sculpture).

Ces jeunes, "qui ont joué le jeu" pour cette visite, ont donné l'impression qu'ils étaient passionnés par ce qu'ils faisaient, ont démontré leur sens des responsabilités et leur reconnaissance de disposer d'un lieu où pouvoir s'exprimer.

Comment fonctionnent ces locaux autogérés, dont le premier a été mis en place par les autorités lancéennes en collaboration avec les animateurs des centres de loisirs, il y a plus de 10 ans ?

La commune met à bien plaisir et à titre précaire des locaux autogérés pour une période d'une année, renouvelable, destinés à des réunions de jeunes gens.

Les jeunes gens s'organisent librement, mais acceptent un contrôle par les coordinateurs qui sont mandatés par les centres de loisirs de la commune.

Les responsables, signataires d'une convention, assurent le bon déroulement des activités et de l'utilisation du local.

Les parents des jeunes du groupe de base prennent la responsabilité, envers la commission de gestion, des locaux et des activités qui s'y déroulent, ceci jusqu'à ce que les jeunes aient atteint leur majorité.

La commission de gestion des locaux autogérés de Lancy n'a pas de personnalité juridique propre et se compose des personnes suivantes :

- d'un représentant de la commune de Lancy,
- d'un représentant de chaque comité de gestion des quatre centres de Lancy des animateurs des locaux autogérés,
- de jeunes et de parents,
- éventuellement de personnes concernées.

Il est intéressant de relever les propos de Jacques Bergholz, coordinateur de la première heure, qui ressortent de son rapport d'activités 1997 : « Au fil des ans, les locaux autogérés sont occupés par des groupes de jeunes différents, mais leur mode de vie, leur

fonctionnement, leurs activités, leurs problèmes se ressemblent et se répètent.

Les uns font de la musique et rencontrent des problèmes de dégâts sur les instruments ou de mésentente sur le style de la musique qu'ils veulent faire, si c'est du "Trasch core psycho grunge" ou du "métal techno gore". Ces conflits se règlent par le départ de l'un des musiciens ou par l'éclatement du groupe en deux.

Les autres, motivés simplement par un lieu de rencontre, ont des problèmes de ménage, tel que vider les poubelles, remplir le frigo, passer l'aspirateur...

Ces conflits se résolvent, soit par la prise d'initiative collective de l'entretien du local, soit par sa désertion par le groupe et ensuite, par sa mise à disposition à un autre groupe de jeunes. »

Jacques Bergholz conclut de la manière suivante : « depuis plus de dix ans, la gestion de l'autogestion des locaux basée sur des Contrats, sur des Consignes et sur la Confiance a ses vertus et a fait ses preuves. »

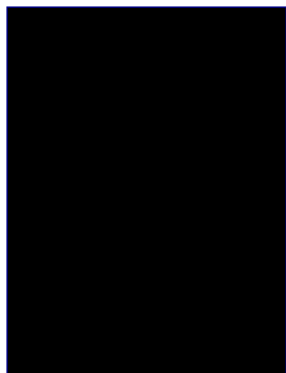
Au moment où nous constatons une certaine dégradation ou même la disparition de cellules familiales, phénomène qui se répercute sur le comportement des enfants et des jeunes, les locaux autogérés constituent l'un de ces maillons de prévention (avec les centres de loisirs, les terrains d'aventures, animateur hors murs, etc.) mis en place patiemment par les autorités lancéennes et qui jouent un rôle stabilisateur dans nos quartiers. Il faut savoir rendre hommage aux autorités qui nous ont précédés, qui ont su mettre en place ces structures que nous apprécions à leur juste valeur aujourd'hui.

Les locaux autogérés de Lancy et leur façon originale d'exister sont uniques à Genève et font école dans d'autres communes, qui essaient d'en prendre exemple, mais sans pouvoir les égaier. C'est vrai que les autorités lancéennes ont toujours entretenu un climat de confiance avec les animateurs et les moniteurs des centres de loisirs en établissant des rapports positifs et constructifs.

Grâce à cette visite, j'ai été convaincu qu'il existait une vie et une animation dans les sous-sols de la commune de Lancy!

*François Lance*

# L'effort des Communes genevoises en faveur du redressement des finances cantonales: une nécessité



Sous la pression incontournable des banques qui, au vu de la situation financière désastreuse de l'Etat, menacent celui-ci d'augmenter les taux d'intérêts (voire de couper tout simplement l'indispensable robinet pécuniaire), notre Conseil d'Etat s'est

résolument décidé à agir pour trouver une solution rapide et efficace à la situation critique actuelle, laquelle, si elle devait encore se détériorer, risquerait de mettre sérieusement en danger l'avenir social et économique des futures générations. Une solution rapide et efficace à l'échelle cantonale supposait donc un ensemble de mesures contraignantes mais pondérées touchant la grande majorité de la population et, logiquement, une soumission de cet ensemble de mesures au vote populaire.

Dans l'optique d'obtenir un soutien populaire, le Conseil d'Etat a alors opté pour une solution concertée, en rencontrant d'une part les acteurs socio-économiques concernés ainsi que l'Association des Communes genevoises (ACG), et en organisant d'autre part une table ronde qui a su réunir tous les partis politiques raisonnables et dotés du sens des responsabilités. Lesdits partis se sont alors mutuellement entendus et ont négocié (non sans difficulté) pour finalement se mettre d'accord, selon le principe de l'équilibre entre les nouvelles économies et les nouvelles recettes fiscales, sur un ensemble de mesures (dénommé avec élégance et poésie "le paquet ficelé" qui permettrait de réduire le déficit prévu au budget 1999 d'environ 365 millions de francs, et surtout d'obtenir un déficit 0 d'ici 2003.

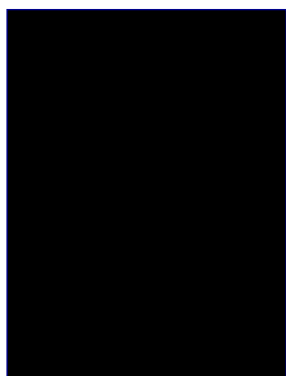
Or, parmi les économies proposées, l'on retrouve des mesures affectant les communes genevoises en faveur du canton; cet effort des communes se chiffre à environ 20 millions de francs, et se résume bien à travers les alinéas 1 k) et 2 b) de l'article 183 du projet qui sera soumis au peuple:

- art. 183 al. 1 k): «Modification par les Transports publics genevois (TPG) de l'offre en matière de lignes de campagne (cinq millions de francs), celle-ci pouvant être reprise par les communes.». L'Etat va alors réduire son effort de 5 millions, et il en résultera soit des diminutions de prestations pour certaines lignes, soit des reprises par les communes du financement de ces lignes.
- art. 183 al. 2 b): «Abandon, pour les années 1999 à 2002, par les communes, au profit de l'Etat, de leur part aux recettes fiscales produites par le renforcement de la vérification et du contrôle des impôts, par l'amélioration du traitement des actes de défaut de biens et par l'introduction des dispositions de la loi sur les contributions publiques relatives à la poursuite en réalisation de gage. Le montant de cette renonciation des communes ne peut dépasser les 14,2 millions de francs.».

Par ailleurs, la lettre j) du 1<sup>er</sup> alinéa mentionne la participation pour moitié des communes au financement d'une augmentation de 60 millions de francs du capital de dotation des TPG, ce qui peut être considéré comme un placement, et non comme un effort à proprement dit. En conclusion, je crois qu'il faut saluer l'effort consenti par l'ACG lors des négociations (relatives à la contribution financière des communes) avec la délégation du Conseil d'Etat présidée par notre Conseiller d'Etat démocrate-chrétien Carlo Lamprecht, lequel a d'ailleurs su mettre à disposition toute son expérience d'ancien Conseiller administratif et ses nombreuses qualités humaines pour trouver, avec l'ACG, une solution raisonnable et satisfaisante. Le Conseil d'Etat et les communes genevoises ont donc compris qu'il fallait impérativement éviter la faillite de l'Etat; ils ont compris qu'en politique, il est nécessaire d'adopter une vision à long terme, ce qui d'ailleurs, a trop souvent fait défaut jusqu'à ce jour, en conséquence de quoi nous devons aujourd'hui affronter la situation que nous connaissons. Puisse une majorité de la population comprendre cette réalité, pour l'avenir de nos enfants.

*Chris Monney*

# Revitalisation du village du Gd-Lancy. Choix politique



Membre de la commission des travaux et constructions du Conseil municipal, habitant le village, je suis fréquemment interpellé par des citoyens, soucieux du bon emploi de leurs contributions publiques communales, au sujet des chantiers de

rénovation en cours, de leur durée, des moyens mis en œuvre et de leur coût exorbitant...

Replaçons "l'Horloge" et la "Zinette" au milieu du village!

En premier lieu, il convient de rappeler que l'acquisition et la volonté de réhabiliter ces bâtiments du patrimoine ancestral de Lancy s'inscrivent dans le choix politique défini par les Autorités précédentes pour la revitalisation du village du Grand-Lancy.

Ces deux opérations, ainsi que la rénovation parfaitement réussie de l'ancienne boucherie au 42-44, route du Grand-Lancy, ne pouvaient pas être envisagées par des promoteurs privés - non mécènes -, pour des raisons évidentes de rendement à court terme.

**La Commune peut se montrer moins impatiente à rentabiliser ses investissements si, en contre-partie, elle bénéficie de nou-**

**velles recettes fiscales.**

Les ruines, les immeubles inoccupés, éventuellement squattés, ne paient pas d'impôt...

D'autre part, les bâtiments locatifs du patrimoine financier de Lancy ne grèvent pas le budget de fonctionnement communal; ils sont auto-portants, avec un compte d'exploitation indépendant.

Le coût des travaux de rénovation lourde d'anciens bâtiments peut paraître, en effet, exorbitant et surfait, voire irrationnel. Cependant, il faut savoir que le Maître de l'ouvrage et ses mandataires ne maîtrisent pas les choix constructifs. L'autorisation de construire ou de transformation est assujettie à la volonté de conservation imposée par la commission cantonale, compétente en matière de sauvegarde d'éléments architecturaux "historiques". L'aspect économique est alors porté en arrière-plan; mais qui paie?

Les reprises en sous-œuvre, en sous-sol ou à l'intérieur de murs instables à conserver, donc à renforcer, ne peuvent pas s'effectuer avec tous les moyens techniques mécanisés de notre temps. Ces pratiques qui paraissent désuètes ont au moins l'avantage de perpétuer le travail manuel et son savoir-faire; mais à quel prix... celui du mécénat public?

Certainement un choix politique!

*Marc Guillermin*

---

## Bientôt les élections municipales!!!

A la fin mars 99, les électeurs lancés auront la possibilité, par le jeu démocratique, de renouveler leurs autorités législatives, soit 35 sièges du Conseil Municipal à repourvoir (deux sièges de plus que la législature actuelle, dus à l'augmentation du nombre d'habitants). Chaque électeur a la possibilité de se porter candidat par l'intermédiaire d'un groupe politique ou d'influence existant ou à constituer pour cette élection.

Des hommes et des femmes ont déjà décidé de se porter candidats et sachez qu'ils méritent vos encouragements pour leur engagement, quelque soit leur groupe politique.

Nous pouvons vous affirmer que l'expérience mérite d'être vécue, car il est extrêmement enrichissant de s'intéresser à la vie d'une commune comme Lancy qui compte plus de 25'000 habitants.

Alors pourquoi pas vous? Si l'expérience vous intéresse, prenez une décision rapidement, avant les premiers jours de l'année 1999 en regard des délais de dépôt de listes électorales! Bien entendu, si vous étiez attiré par le groupe démocrate-chrétien, nous serions très honorés de vous y accueillir!

Merci pour votre soutien et bonnes fêtes de fin d'année!

*François Lance*